

Image not found or type unknown



## Dépassement du délai du compromis de vente commercial

Par **Mickabretagna**, le **04/02/2015** à **16:52**

Bonjour.

J'ai signé un compromis de vente de mon fond de commerce avec un acquéreur. Celui-ci a bien obtenu l'accord de prêt bancaire. La date du compromis est dépassée (délai des 45 jours) et l'acheteur traîne les pieds. L'agence immobilière m'indique que l'acheteur est en train de créer sa société mais qu'elle n'a pas de date pour l'acte de vente chez le notaire !

Question: l'acquéreur a-t-il le droit de faire traîner les choses? Que dois-je faire ?

Merci et bravo pour votre professionnalisme.[smile3]

Mickaël.